



REGLEMENT

7^{ème} SALON D'EXPRESSION LIBRE DE MARSSAC SUR TARN

LE SAMEDI 13 ET LE DIMANCHE 14 FEVRIER 2016 SALLE DES FETES DE MARSSAC SUR TARN
OUVERT LE SAMEDI ET LE DIMANCHE DE 9H00 A 20H00

INVITE D'HONNEUR
PEINTRE
JEAN-PIERRE VIGUIER

INVITE D'HONNEUR
SCULPTEUR
YVON JAMARD

LES DISTINCTIONS SONT LES SUIVANTES :

- 1- LE PRIX DE PEINTURE DE LA MAIRIE DE MARSSAC SUR TARN.
- 2- LE PRIX DE LA SCULPTURE DE LA MAIRIE DE MARSSAC SUR TARN.
- 3- LE PRIX DU 7^{ème} SALON D'EXPRESSION LIBRE DE MARSSAC.
- 4- LE PRIX DU PUBLIC.

LES DEMANDES D'INSCRIPTION DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD
LE **LUNDI 1 FEVRIER 2016** PAR COURRIER OU EMAIL

TOUS LES RENSEIGNEMENTS D'INSCRIPTION SE TROUVENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.atelier-rencontre-artiste.com

CONDITIONS D'INSCRIPTION

OUVERT A TOUS LES ARTISTES .

LES INSCRIPTIONS DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD LE **LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016** PAR COURRIER OU EMAIL.

LE NOMBRE DE TABLEAUX EST LIMITE A TROIS. AU DOS DES TABLEAUX DEVRA FIGURER LE NOM DE L'ARTISTE ET LE TITRE DU TABLEAU.

LES OEUVRES DEVRONT NOUS ETRE APPORTEES A LA SALLE DES FETES DE MARSSAC LE VENDREDI 12 FEVRIER 2016 DE 15H00 A 22H00. UN JUSTIFICATIF DE DEPOT DES ŒUVRES VOUS SERA REMIS QUI SERA OBLIGATOIRE LORS DE LA REPRISE DE VOS ŒUVRES.

LE DECROCHAGE SE FERA LE DIMANCHE 14 FEVRIER 2016 APRES LA REMISE DES PRIX.

LE NOM DES ŒUVRES, LES DIMENSIONS ET LES PRIX DOIVENT NOUS ETRE COMMUNIQUEES EN MEME TEMPS QUE L'INSCRIPTION.

LE SYSTEME D'ACCROCHAGE DES ŒUVRES DOIT ETRE FIABLE (SOUS-VERRES AVEC AGRAPHERS REFUSES).

LA PARTICIPATION EST DE 12.00 € PAR EXPOSANTS et gratuit pour les membres d'ARA et GAHA.

TOUS LES MEMBRES D'ARA SONT EXCLUS DES PRIX DE L'ASSOCIATION ET DU PUBLIC.

UN POT DE DECROCHAGE EST PREVU LE DIMANCHE 14 FEVRIER A PARTIR DE 18H00 EN PRESENCE DE LA MUNICIPALITE DE MARSSAC ET NOS INVITES D'HONNEUR AVEC LE PARRAINAGE DE LA MUNICIPALITE DE MARSSAC, DES VINS DE GAILLAC PAR LE DOMAINE "CHATEAU LES VIGNALS" BAR RESTAURANT "ATYPIC" ET TOUS NOS PARTENAIRES.

LA REMISE DES PRIX AURA LIEU A CETTE OCCASION.

L'ASSOCIATION ATELIER RENCONTRE ARTISTE NE PRENDRA AUCUNE COMMISSION SUR LES VENTES QUI POURRAIENT SE FAIRE. Chaque artiste est responsable vis-à-vis des déclarations fiscales qu'il doit effectuer au moment de la vente d'œuvres. Il est clair qu'en aucun cas l'association ne peut être tenue pour responsable des agissements de chacun.

L'EXPOSANT PEUT CONTRACTER UNE ASSURANCE S'IL ESTIME NECESSAIRE. EN AUCUN CAS L'ASSOCIATION NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS DE VOL OU DE DETERIORATION DES ŒUVRES QUE VOUS EXPOSEZ.

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION CI-JOINT ET DE NOUS LE RENVoyer LE TOUT PAR COURRIER OU VOUS INSCRIRE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE .ET NOUS ENVOYER VOTRE CHEQUE PAR COURRIER. A BIENTOT DE SE VOIR SUR LE 7^{ème} SALON DE MARSSAC SUR TARN

L'EQUIPE D'ATELIER RENCONTRE ARTISTE

ASSOCIATION ATELIER RENCONTRE ARTISTE

Siège social : 37 rue du Nord 81150 MARSSAC SUR TARN

Régie par la loi de juillet 1901 sous le n°= W811002816 SIRET 811802990 00010

Tél.: 05 63 53 36 82

www.atelier-rencontre-artiste.com